



PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

A partir de 375€ nets de taxes.

100% présentiel
Mix Learning

Public visé : Tout collaborateur en charge de prévenir les risques de harcèlement sexuel et agissements sexistes dans l'entreprise (préventeur, membre du CSE (Comité Social et Economique), RRH, ...)

Prérequis : Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

Prochaines sessions

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

SESSION 1 : 15/10/2024
SESSION 2 : le 28 avril 2025

BEAUVAIS

SESSION 1 : le 17 septembre 2025

DUNKERQUE

SESSION 1 : le 02 octobre 2025

LAON

SESSION 1 : le 18 novembre 2025

LENS

SESSION 1 : 18 octobre
(liste non exhaustive)

ROUBAIX

SESSION 1 : 16 sept
SESSION 2 : le 06 mars 2025
(liste non exhaustive)

SAINT-OMER

SESSION 1 : le 03 juin 2025

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

Savoir orienter, informer et accompagner les salariés en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
Connaître la définition du harcèlement et les sanctions
Appréhender la responsabilité civile et pénale de l'employeur dans ces domaines
Réfléchir à un plan de prévention et d'action dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Les + de la formation

Formation pratique avec analyse des situations vécues par les participants et/ou issues de la jurisprudence
Identification des moyens de prévention et de lutte contre le harcèlement





PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

Contenu de la formation

Découpage par demi-journée :

1. Identifier le harcèlement et les responsabilités de l'employeur

- Les définitions légales
- L'auteur du harcèlement
- Méthodologie et charge de la preuve
- La responsabilité de principe de l'employeur : des mesures à prendre
- La responsabilité du salarié harceleur
- La protection de la victime
- La protection du témoin
- Que se passe-t-il en cas d'accusation infondées ?

2. Les moyens de lutte contre le harcèlement

- Le rôle de l'employeur : actions et réactions définitions de procédures
- Le rôle du référent prévu en matière de harcèlement sexuel et agissement sexiste
- Le rôle du management dans la détection du harcèlement
- Les moyens d'actions des IRP (Instances Représentatives du Personnel)
- Le recours à la médiation





PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Résultats attendus

Etre capable de :

- Identifier les pratiques déviantes en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes et savoir comment agir
- Cerner les différents acteurs de la prévention dans et en dehors de l'entreprise
- sensibiliser les différents salariés sur la thématique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- mesurer les enjeux de pratiques déviantes en matière de responsabilité civile et pénale

Modalités d'évaluation

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

